

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2024

Date de convocation : 3 juin 2024	Nombre de membres { présents : 11 absents : 9
Nombre de membres en exercice : 20	
Date d'affichage : 29 juillet 2024	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 11
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — **Décision n° B2024-35**

**OBJET : Attribution des marchés de travaux d'électrification –
Effacement de réseaux (EFF 2024-2027)**

L'an DEUX MIL VINGT QUATRE, le DOUZE du mois de JUILLET, vendredi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège du Syndicat, sous la présidence de M. François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 3 juin 2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE, Denis ROUYER, Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU et Jean-Paul GOUSSARD,
formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe CABRI, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Franck PETITFILS, Pierre GEOFFROY et Bruno GAILLOT.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Lydie DEMENÉ, M. Christophe BERTAUD, Mme Marcelle LYONNET et M. Julien DURESSAY.

M. Jean-Luc FOURRÉ est élu secrétaire de séance à l'unanimité.



M. le Président explique que les marchés de travaux d'électrification du SDEER conclus en 2021 pour trois années arrivant à échéance, des appels d'offres ont été lancés le 22 mai 2024, conformément aux délibérations du Bureau du SDEER des 17 novembre 2023 et 12 janvier 2024.

Le 21 juin, date limite de remise des offres, le SDEER a reçu 31 offres – dont 28 jugées recevables – pour les 12 lots géographiques du marché de travaux d'effacement de réseaux.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juillet 2024 après-midi.

M. le Président donne connaissance du procès-verbal de la Commission d'appel d'offres, ainsi que des résultats décidés par celle-ci :

n° et nom du lot	Attributaire	Coeff. sur bordereau
EFF1 La Rochelle - Ile de Ré	SOMELEC	1,26
EFF2 Rochefort	ALLEZ	1,25
EFF3 Surgères	SOMELEC	1,26
EFF4 Matha	EIFFAGE	1,23
EFF5 Saint-Jean-d'Angély	EIFFAGE	1,23
EFF6 Saintes	EIFFAGE	1,23
EFF7 Royan	ETPM	1,30
EFF8 Ile d'Oléron	INEO	1,39
EFF9 Pons	ASE	1,20
EFF10 Gémozac	ASE	1,20
EFF11 Jonzac	SOBECA	1,26
EFF12 Montendre	AEL	1,20



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

1 - Approuve le dossier de consultation et la procédure de mise en œuvre de la consultation en vue de l'attribution des 12 lots du marché de travaux d'effacement de réseaux pour les années 2024 à 2027 ;

2 - Prend acte des décisions de la Commission d'appel d'offres relatives à l'attribution de ces 12 marchés ;

3 - Mandate M. le Président ou M. le Vice-président ordonnateur pour signer les marchés et les pièces s'y rapportant, à l'issue du délai de standstill ;

4 - Décide que, si un attributaire de plusieurs lots venait à renoncer à l'exécution d'un lot à l'annonce du résultat, le SDEER pourrait passer le marché avec le candidat classé en deuxième position pour ce lot.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*